

EAI SES 2

SESSION 2020

**AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

COMPOSITION ÉLABORÉE À PARTIR D'UN DOSSIER

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Sujet - Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ?

Ce dossier comporte 8 documents

Informations aux candidats

Il est demandé aux candidats de construire, à partir de ce dossier, et pour une classe de première, le plan et le contenu d'une séance de travail, intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves. Le candidat doit indiquer les documents retenus parmi ceux que comporte le dossier et en justifier le choix, en présentant les modes d'exploitation en classe de ces documents, en dégagant les résultats à attendre de cette exploitation sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, en prévoyant les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées, en signalant, enfin, les ouvrages ou articles qui pourraient être conseillés, d'une part au professeur, d'autre part éventuellement aux élèves, pour l'approfondissement du sujet étudié.

Extrait du programme de l'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales de la classe de première

Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ?

- Comprendre et pouvoir illustrer la diversité des liens qui relient les individus au sein de différents groupes sociaux (familles, groupes de pairs, univers professionnel, associations, réseaux).
- Connaître les critères de construction des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)
- Comprendre et savoir illustrer le processus d'individualisation ainsi que l'évolution des formes de solidarité en connaissant la distinction classique entre solidarité « mécanique » et solidarité « organique ».
- Comprendre comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social.
- Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux.

DOCUMENT 1 REGLES MORALES ET FORMES DE SOLIDARITÉ SOCIALE SELON DURKHEIM

« Les nécessités de notre sujet nous ont, en effet, obligé à classer les règles morales et à en passer en revue les différentes espèces. Nous sommes ainsi mieux en état qu'au début pour apercevoir, ou tout au moins pour conjecturer, non plus seulement le signe extérieur, mais le caractère interne qui leur est commun à toutes et qui peut servir à les définir. Nous les avons réparties en deux genres : les règles à sanction répressive, soit diffuse, soit organisée, et les règles à sanction restitutive. Nous avons vu que les premières expriment les conditions de cette solidarité *sui generis* qui dérive des ressemblances et à laquelle nous avons donné le nom de mécanique ; les secondes, celles de la solidarité négative et de la solidarité organique. Nous pouvons donc dire de manière générale que la caractéristique des règles morales est qu'elles énoncent les conditions fondamentales de la solidarité sociale. Le droit et la morale, c'est l'ensemble des liens qui nous attachent les uns aux autres et à la société, qui font de la masse des individus un agrégat et un tout cohérent. Est moral, peut-on dire, tout ce qui est source de solidarité, tout ce qui force l'homme à compter avec autrui, à régler ses mouvements sur autre chose que les impulsions de son égoïsme, et la moralité est d'autant plus solide que ces liens sont plus nombreux et plus forts. On voit bien combien il est inexact de la définir, comme on a fait souvent, par la liberté ; elle consiste bien plutôt dans un état de dépendance. Loin qu'elle serve à émanciper l'individu, à le dégager du milieu qui l'enveloppe, elle a, au contraire, pour fonction essentielle d'en faire la partie intégrante d'un tout et, par conséquent, de lui enlever quelque chose de la liberté de ses mouvements (...)

Or, non seulement la division du travail présente le caractère par lequel nous définissons la moralité, mais elle tend de plus en plus à devenir la condition essentielle de cette solidarité sociale. À mesure qu'on avance dans l'évolution, les liens qui attachent l'individu à sa famille, au sol natal, aux traditions que lui a léguées le passé, aux usages collectifs du groupe se détendent. Plus mobile, il change plus aisément de milieu, quitte les siens pour aller ailleurs vivre d'une vie plus autonome, se fait davantage lui-même ses idées et ses sentiments. Sans doute, toute conscience commune ne disparaît pas pour cela ; il restera toujours, tout le moins, ce culte de la personne, de la dignité individuelle dont nous venons de parler, et qui, dès aujourd'hui, est l'unique centre de ralliement de tant d'esprits. Mais combien c'est peu de choses quand on songe à l'étendue toujours croissante de la vie sociale et, par conséquent, des consciences individuelles ! Car, comme elles deviennent plus volumineuses, comme l'intelligence devient plus riche, l'activité devient plus variée, pour que la moralité reste constante, c'est-à-dire pour que l'individu reste fixé au groupe avec une force simplement égale à celle d'autrefois, il faut que les liens qui l'y rattachent deviennent plus forts et plus nombreux. Si donc il ne s'en formait pas d'autres que ceux qui dérivent des ressemblances, l'effacement du type segmentaire serait accompagné d'un abaissement régulier de la moralité. L'homme ne serait plus suffisamment retenu ; il ne sentirait plus assez autour et au-dessus de lui cette pression salutaire de la société, qui modère son égoïsme et en fait un être moral. Voilà ce qui fait la valeur morale de la division du travail. C'est que, par elle, l'individu prend conscience de son état de dépendance vis-à-vis de la société ; c'est d'elle que viennent les forces qui le retiennent et qui le contiennent. En un mot, puisque la division du travail devient la source éminente de la solidarité sociale, elle devient du même coup la base de l'ordre moral ».

Source : Émile Durkheim, *De la division du travail social*, PUF, 1986 (1^e ed 1893), pp 393-396.

DOCUMENT 2 LA NOUVELLE QUESTION SOCIALE : PRECARITÉ ET INCERTITUDE

« La précarisation de l'emploi et la montée du chômage sont sans doute la manifestation d'un *déficit de places* occupables dans la structure sociale, si l'on entend par places des positions auxquelles sont associées une utilité sociale et une reconnaissance publique. Travailleurs « vieillissants » (mais ils ont souvent la cinquantaine ou moins) qui n'ont plus de place dans le processus productif, mais qui n'en ont pas non plus ailleurs ; jeunes en quête d'un premier emploi et qui errent de stage en stage et d'un petit boulot à un autre ; chômeurs de longue durée que l'on s'épuise sans grand succès à requalifier ou à remotiver : tout se passe comme si notre société redécouvrait avec surprise la présence en son sein d'un profil de populations que l'on croyait disparu, des « inutiles au monde », qui y séjournent sans vraiment lui appartenir. Ils occupent une position de *surnuméraires*, en situation de flottaison dans une sorte de no man's land social, non intégrés et sans doute inintégrables, au sens du moins où Durkheim parle de l'intégration comme de l'appartenance à une société formant un tout d'éléments interdépendants.

Cette inutilité sociale les disqualifie aussi sur le plan civique et politique. À la différence des groupes subordonnés de la société industrielle, exploités mais indispensables, ils ne peuvent peser sur le cours des choses. On pourrait s'étonner qu'un désastre de 3,5 millions de chômeurs n'ait déclenché aucun mouvement social de quelque ampleur. Il a en revanche suscité un nombre incroyable de discours et un nombre conséquent de « mesures d'accompagnement ». « On se penche » sur le sort de ces inemployés qui ne sont pas des acteurs sociaux, mais, comme on l'a dit, des « non-forces sociales », des « normaux inutiles ». Ils occupent dans la structure sociale actuelle une position homologue à celle du quart monde à l'apogée de la société industrielle : ils ne sont pas branchés sur les circuits d'échanges productifs, ils ont raté le train de la modernisation et restent sur le quai avec très peu de bagages. Dès lors, ils peuvent faire l'objet d'attentions et susciter de l'inquiétude, car ils posent problème. Mais c'est le fait même de leur existence qui pose problème. Ils peuvent difficilement être pris en compte pour ce qu'ils sont car leur qualification est négative –inutilité, non-forces sociales-, et ils en sont généralement conscients. Lorsque le socle sur lequel s'était édifié son identité sociale fait défaut, il est difficile de parler en son nom propre, même pour dire non. La lutte suppose l'existence d'un collectif et d'un projet pour l'avenir. Les inutiles au monde ont le choix entre la résignation et la violence sporadique, la « rage » (Dubet) qui le plus souvent s'autodétruit ».

Source : Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Editions Fayard, 1995, pp 412-413

DOCUMENT 3 FRAGILITÉ DES LIENS DE FILIATION

« Il est généralement admis que la famille est devenue plus instable et donc plus incertaine sous les effets conjugués de l'augmentation des divorces et séparations, des familles monoparentales et des familles recomposées, rendant nécessaire la mise en place d'allocations d'assistance sous conditions de ressources pour les familles en difficulté et de mesures de protection spécifiques pour les enfants. Un indice parmi d'autres de la

fragilisation des familles est l'augmentation du nombre de prises en charge des mineurs en protection sociale de l'enfance. Ce nombre est passé en France de 244 000 environ en 2003 à 273 000 en 2010 et le taux de prise en charge de 17,3 ‰ à 19 ‰ sur la même période.

D'une façon générale, alors que le lien de filiation constitue un facteur d'intégration sociale, il traduit aussi de fortes inégalités entre les individus d'une même société. Il assure à la fois la protection et la reconnaissance de ceux qui ont la chance de bénéficier dès la naissance de conditions favorables au sein de leur milieu familial. Mais en même temps il divise, puisque tous les individus ne bénéficient pas des mêmes conditions et que certains d'entre eux font l'objet de mesures correctrices ou compensatrices qui ont pour effet, au moins provisoirement, de renforcer leurs carences et, par conséquent, leur infériorité sociale. De nombreuses enquêtes ont démontré que les enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance connaissent des difficultés d'intégration sociale plus importantes que les autres enfants, mais le sort des parents dont les enfants sont placés mérite aussi d'être pris en considération (...)

Le lien de filiation peut se rompre de façon précoce. Une mère qui ne se sent pas capable de pourvoir à l'entretien et à l'éducation de son enfant peut décider de l'abandonner à la naissance en accouchant sous X. Des parents peuvent perdre leur autorité parentale et se voir, par décision de justice, retirer leurs enfants. La rupture du lien de filiation se produit aussi après le décès des parents. L'ensemble de ces situations renvoie à des situations de fait qui rendent toutes relations entre parents et enfants soit impossibles, soit épisodiques, voire improbables. Dans d'autres cas, la rupture n'est pas formelle, en particulier lorsque l'enfant continue à vivre chez ses parents, mais fait l'expérience de mauvais traitements, de vexations régulières et de rejet. Il s'agit alors d'un déni parental de reconnaissance qui laisse généralement des séquelles psychologiques profondes et durables chez l'enfant. La rupture du lien de filiation peut aussi de produire à l'âge adulte. Elle peut résulter d'un événement malheureux qui provoque une incompréhension réciproque ou une discorde. La filiation n'est pas pour autant rompue, mais le lien n'est plus entretenu. Les parents et les enfants se replient alors sur eux-mêmes et n'attendent plus ni protection, ni reconnaissance de la relation. Dans une enquête récente, menée dans l'agglomération parisienne, nous avons pu établir que la proportion de personnes n'ayant plus ou pratiquement plus de relations avec leur père ou leur mère, alors que ces derniers sont encore en vie, est supérieure à 20% parmi les ouvriers (27,9% pour le père, 21,3% pour la mère) et décroît régulièrement selon que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale pour atteindre un niveau inférieur à 5% parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (4,3% pour le père et 3,6% pour la mère). Ce délitement des liens de filiation ne touche donc pas les individus de façon égale. Il s'agit pourtant d'une inégalité souvent ignorée.

Source : Serge Paugam, *Vivre ensemble dans un monde incertain*, Editions l'Aube, 2015, pp 40-44

DOCUMENT 4– DONNÉES STATISTIQUES SUR LA PAUVRETÉ

Extraits de : Rapport sur les inégalités en France 2019 – Observatoire des inégalités, pp 43-45.

« La France compte cinq millions de pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian, et 8,8 millions si l'on utilise le seuil à 60%, selon les données 2016 (dernière année disponible) de l'INSEE. Dans le premier cas, le taux de pauvreté est de 8% et, dans le second, de 14%. Au cours des dix dernières années (2006-2016), le nombre de pauvres a augmenté de 630 000 au seuil à 50% et de 820 000 au seuil à 60%. Le taux de pauvreté s'est élevé de 0,7 point pour les deux seuils.

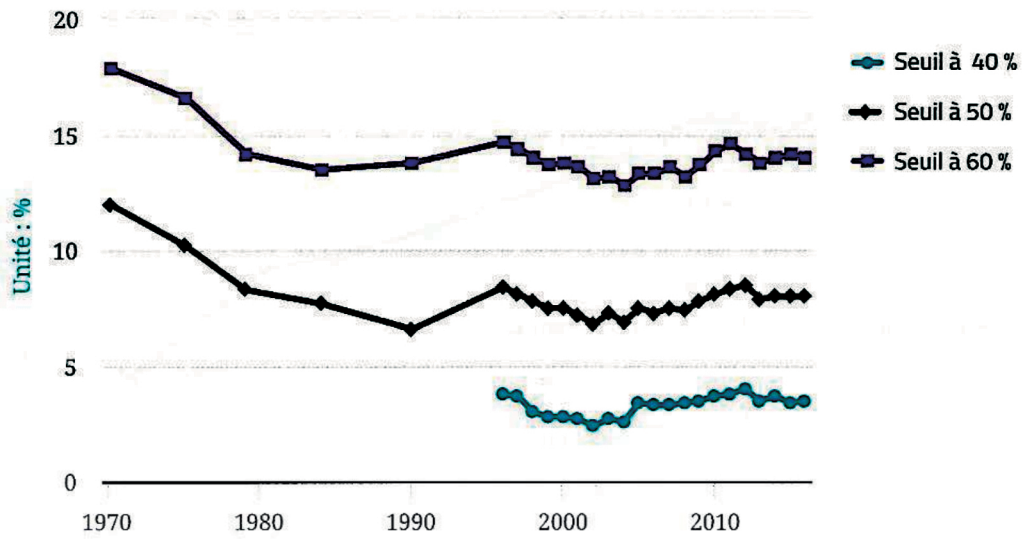
La pauvreté a fortement progressé à partir de 2008, avec l'accentuation des difficultés économiques liées à la crise financière. Entre 2008 et 2012, le nombre de pauvres, au seuil de 50%, comme à 60%, a augmenté de près de 800 000. Le taux de pauvreté à 50% s'est élevé de 7,4% à 8,5%, celui à 60%, de 13,2% à 14,2%. Depuis 2012, le taux et le nombre de pauvres stagnent. Cette stagnation est trompeuse car elle résulte en partie de l'extension de la crise aux couches moyennes. En effet le niveau de vie médian de 2016 est du même niveau que celui de 2011. Or, le seuil de pauvreté est calculé en fonction du niveau de vie médian : si le niveau de vie médian diminue, le seuil de pauvreté et le nombre de pauvres diminuent mécaniquement.

(Un avenir incertain)

Les années 2000 et 2010 constituent un tournant de notre histoire sociale. La pauvreté avait fortement baissé entre les années 1970 et le début des années 1990. Depuis, on n'assiste pas à une explosion de la pauvreté, mais à l'inversion d'une tendance historique. Plus que l'augmentation du nombre de pauvres – même si elle est loin d'être négligeable – c'est surtout ce changement d'orientation qui est marquant. La pauvreté est mesurée de façon relative au niveau de vie médian. L'écart se creuse entre les plus pauvres et les couches moyennes si l'on raisonne à moyen terme. Il ne reste plus qu'à espérer que la modeste embellie économique à laquelle on assiste depuis la fin 2015 se traduise concrètement dans les chiffres de la pauvreté.

Courbe 1

👁 Évolution du taux de pauvreté

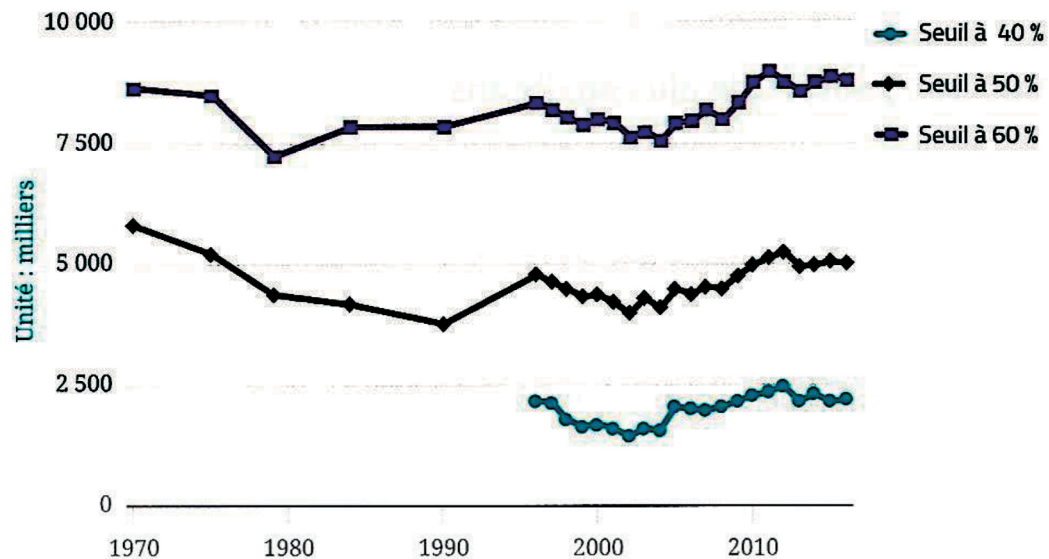


Aucune donnée disponible de 1970 à 1990 pour le seuil à 40 %.

Source : Insee

Courbe 2

👁 Évolution du nombre de personnes pauvres



Données non disponibles de 1970 à 1990 pour le seuil à 40 %.

Source : Insee

Tableau 1 : Les seuils de pauvreté mensuels en France

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage (unité : euros)		
	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
Personnes seules	1 026	855
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	1 334	1 112
Couples sans enfant	1 539	1 283
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 155	1 796
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 565	2 138

Seuils de pauvreté à 60 % ou 50 % du niveau de vie médian.

Source : Insee – Données 2016

DOCUMENT 5- MIGRATIONS ET INTÉGRATION NATIONALE

« Les tensions entre globalisation et localisme ont pour cause et corollaire un autre trait marquant de la période contemporaine qui est l'affaiblissement des processus d'intégration nationale. La mondialisation a dépossédé les États d'une fonction essentielle qui est la régulation de leurs économies, alors que les constructions politiques supra- et infranationales reconfigurent leur souveraineté ; les institutions fondatrices de l'intégration semblent perdre de leur capacité de socialisation, l'acteur se tournant alors vers lui-même pour se définir par ce qu'il est et non par ce qu'il fait (Touraine, 1997). Les mouvements indépendantistes en offrent une première illustration. Dans la période récente, le nombre d'États indépendants est passé à près de deux cents contre environ cent soixante en 1989 et à peine une cinquantaine au début du XXe siècle.

Une autre source de diversité culturelle dans les sociétés contemporaines vient de la mobilité. Les migrants internationaux sont en 2015 près de 240 millions (3,3% de la population mondiale) soit une augmentation de 40% par rapport à 2000 ; leur nombre a doublé depuis 1965, triplé par rapport au début du XXe siècle. En Europe et en Amérique du Nord, ils représentent au-delà de 10% de la population totale. Selon Eurostat, l'Union européenne compte en 2015 environ 36 millions de non nationaux (soit 7,1% de la population), dont environ 21 millions d'étrangers extracommunautaires. Pour un total de 54 millions (10,8%) d'immigrés, dont 35 millions (6,9%) extracommunautaires.

La persistance du phénomène migratoire cache cependant des transformations importantes. Elles concernent l'origine géographique des migrants, leurs caractéristiques sociodémographiques, la durée des séjours et l'installation. Aux migrations transcontinentales du début du XXe siècle se sont substitués des migrations de proximité, des mouvements pendulaires et circulatoires forment des *diasporas transnationales*, où l'expérience migratoire revêt un sens différent. La rupture avec le pays d'origine est moins accusée, jamais définitive ; les identités ethniques demeurent vivaces ; moins qu'hier, les populations étrangères sont aujourd'hui enclines à se débarrasser d'attaches et d'identités

particulières, cependant que, dans les pays d'immigration, la perception et la construction sociale des altérités les propulsent sur le devant de la scène, faisant de l'ethnicité la « nouvelle question sociale » (Wieviorka, 1996). Ces évolutions présentent cependant des difficultés d'interprétation et d'analyse ».

Source : Milena Doytcheva, *Le multiculturalisme*, La Découverte, 3^e édition 2018, pp 3-4.

DOCUMENT 6- INTERNET : NOUVELLES FRACTURES OU NOUVEAUX LIENS ?

« Qu'il s'agisse d'accès à l'information ou de pratiques de communication, internet ne se résume pas à une suite sans cesse renouvelée de services. À côté des dispositifs, une caractéristique majeure de ces transformations repose avant tout sur la croissance de ses utilisateurs. Si l'ensemble des indicateurs souligne l'augmentation régulière de la population française connectée à internet au domicile, qui atteint 89% en 2018, contre 71% en 2010 et 40% en 2005, cette diffusion a suscité des enquêtes visant à comprendre les raisons de ne pas s'équiper et le « non usage » (...)

Que désigne l'expression de « fracture numérique », très repérable dans les travaux des sciences sociales depuis le début des années 2000 ? Complexe à définir selon l'échelle des situations considérées, elle qualifie en premier lieu le « fossé » entre les individus ayant accès à internet, et ceux qui n'y ont pas accès. (...) À l'échelle mondiale, l'International Telecommunication Union estime que de moins de 7% en 2000, la population connectée est passée à 43% en 2015. (...) L'étude des différences de pratiques entre classes d'âge et au sein d'une classe d'âge a été approfondie pour montrer par exemple que des différences s'observent y compris parmi ceux qui ont plus de 65 ans, dont un tiers était en ligne en 2009. Une étude réalisée auprès de résidents suisses montre ainsi qu'outre l'influence décisive de l'usage professionnel d'internet avant la retraite, l'encouragement des proches à l'utiliser pour interagir joue un rôle déterminant, mais que l'âge continue de jouer un rôle : à chaque année supplémentaire, la probabilité d'utiliser internet décroissait de 8% (Frienel, 2016). (...) Alors qu'il devient toujours plus difficile de décrire ce qui fait et représente « internet » (des pages, des URL, le « surf », des applications, des services en ligne ; des éléments publics partagés, semblables pour tous les internautes, ou contextuels, « personnalisés », médiés par des algorithmes ?), il est d'autant plus important de partir de questionnements sociologiques, pour problématiser les reconfigurations des interactions entre individus et des pratiques sociales. (...).

Rejoignant des résultats classiques de la sociologie des sciences, des techniques et de l'innovation, internet ne constitue donc en rien un dispositif clos ou achevé. Internet désigne un dispositif sociotechnique peu-voire très peu stabilisé, en constante reconfiguration. (...)

Enfin, des sociologues se sont également attachés à décrire et à analyser à la fois les déterminants sociodémographiques de l'accès à internet et de l'usage de la micro-informatique, ainsi que les déterminants de leurs pratiques. Les premiers travaux sur la fracture numérique se sont progressivement mués en travaux sur *des* fractures numériques, les fractures d'accès toujours effectives- quoiqu'amointries – cédant le pas à l'étude d'inégalités d'usages, de participation et de production des contenus. Considérées à l'échelle de tel ou tel pays ou région du monde, ces différentes inégalités se jouent et se rejouent continument ».

Source : Jean-Samuel Beuscart, Eric Dagiral, Sylvain Parasio, *Sociologie d'internet*, Armand Colin 2^e édition, pp 39-44.

DOCUMENT 7- ORGANISATIONS SOLIDAIRES, LIENS COLLECTIFS ET RISQUES DE TENSIONS

« Pour les communautés Emmaüs, les squats ouverts, le Théâtre du fil ou encore les espaces Makers, la promotion du partage et de l'entraide, la conscience de la nécessité d'une autonomie matérielle et économique, et la valorisation de la participation des individus, voire une pression au faire, à développer des activités et/ou à contribuer au collectif, sont cruciaux. Les liens collectifs parviennent à construire un rempart face aux risques sociaux, telle que l'insécurité et l'isolement social, et sont ainsi pourvoyeurs d'une autonomie relative. Les squats ouverts et les communautés Emmaüs accueillent des personnes aux trajectoires marquées par la précarité ou les difficultés socio-économiques et viennent répondre très concrètement aux situations d'insécurité et d'isolement, en fournissant un statut de travailleur compagnon, un revenu de subsistance, ainsi qu'un lieu pour habiter. Les liens d'interdépendance mais aussi la co-présence dans un même lieu offrent des « protections rapprochées » (Castel, Haroche, 2001), une « présence sociale » (Bessin, 2014) qui constituent des appuis pour l'individu.

Un premier élément de tension réside dans le fait que l'autonomie de ces collectifs se construit non pas en autarcie, mais également *dans* voire *par* la relation avec leur environnement, les institutions et les pouvoirs publics, et de manière privilégiée au niveau des territoires de vie ou d'activité. C'est ce qu'on voit avec les squats ouverts qui, pour certains, dialoguent avec les élus locaux et les conseils de quartiers (...). Pour certaines associations ou coopératives à l'origine fondées sur des projets collectifs autonomes, c'est le développement de liens d'interdépendances avec l'État qui permet à ces expériences de durer. (...)

D'autre part, la « protection rapprochée » et la « présence sociale » procurées par le « nous » du collectif, si elles offrent des supports à l'individu, contiennent le risque intrinsèque d'une fermeture communautaire. Poussant au don de soi, brandissant des normes et des règles au nom d'une raison supérieure aux volontés de chacun (raison pragmatique, économique ou émanant de principes), exigeant des signes d'adhésion voire de sacrifice, le collectif se traduit alors par des restrictions de liberté (...)

Aujourd'hui, les collectifs qui essaient de s'auto-organiser témoignent néanmoins pour la plupart d'une remarquable réflexivité, qui reste la meilleure arme pour échapper aux plus dangereuses de ces dérives ».

Source : Barbara Rist, Sylvie Rouxel (dir), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Presses universitaires Septentrion, 2018, pp 298-300

DOCUMENT 8- LES JEUNES FACE A LA CRISE DES SOLIDARITÉS

« Dans tous les pays d'Europe et dans la plupart des sociétés mondiales, la dégradation de la crise économique affecte en priorité les « entrants » sur le marché du travail, donc les plus jeunes, et les soumet à de nouvelles formes de vulnérabilité. Les récents rapports de l'OCDE (OCDE, 2010) soulignent par exemple l'augmentation massive des « NEETS » – Not in

Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) – au sein des sociétés occidentales. Plus encore, la crise soulève le risque d'une génération particulièrement pénalisée sur le long terme (...)

Pour l'instant, les jeunesses scandinaves semblent les plus protégées. En effet, les sociétés du nord de l'Europe ont privilégié une politique de jeunesse d'inspiration sociale-démocrate, destinée à se substituer à l'aide familiale dès l'âge de la citoyenneté pour garantir une indépendance minimale des jeunes adultes vis-à-vis de leurs parents. Ce mode d'intervention est perceptible dans le financement de la vie étudiante, public, direct et universel, ainsi que dans l'ouverture d'un revenu minimum dès dix-huit ans (...)

En Europe, le cadre sociétal et culturel du Royaume-Uni induit le développement de cette forme de jeunesse plus courte, orientée vers un accès rapide au statut social et familial d'adulte (VAN DE VELDE, 2008). L'individu est invité à s'assumer de façon la plus précoce possible. Le financement individuel des études est encouragé par une politique étatique sous forme de prêts (...)

Dans ce paysage européen, la France occupe une position ambiguë et spécifique. Paradoxalement, les logiques d'insertion des jeunes Français se rapprochent davantage de celle des jeunes Japonais que de leurs plus proches voisins européens. En effet, ce modèle d'intégration s'appuie tout d'abord sur un idéal de méritocratie scolaire, dans lequel l'école d'État joue un rôle légitime de « classement » ou de « déclassement » précoce des individus : la sélection par l'école y est donc prégnante dès les plus jeunes âges. Un tel modèle se caractérise par le poids central et intériorisé du diplôme sur l'ensemble des parcours socio-professionnels, et inversement, par la précarisation potentielle de ceux qui quittent précocement le système scolaire. Cette composante est d'autant plus problématique que la jeunesse constitue un angle mort de la protection sociale française, qui ne couvre les « 16-25 ans » que de façon ponctuelle et très ciblée (...)

Une des caractéristiques marquantes des jeunes Français est de vivre dans une forme de « semi-dépendance ». Entre un départ relativement précoce – l'âge médian au départ se situait autour de vingt-trois ans au cours de la décennie 2000 – et une stabilité professionnelle effective plus tardive, se glissent en effet de multiples situations intermédiaires caractérisées par leur ambiguïté : cohabitation sans autorité parentale, logement étudiant payé par les parents, emploi salarié mais maintien d'une dépendance partielle... L'exercice d'une solidarité parentale effective malgré une norme d'indépendance précoce s'explique par l'enjeu social de cette période, pensée comme un investissement nécessaire et de long terme (...)

Partout en Europe, la crise risque d'entraîner une reformulation de ces solidarités familiales, qu'elles se traduisent par un prolongement de la cohabitation résidentielle, des retours au foyer ou de l'aide financière des parents vers les jeunes adultes. Déjà au Royaume-Uni, des chercheurs remettent en cause l'« idéologie de l'indépendance » et revalorisent les ressources familiales face à l'endettement massif des jeunes Britanniques. Inversement, dans les sociétés méditerranéennes et continentales –notamment en France –, sont dénoncées les nouvelles formes d'inégalités induites par le recours croissant à ces solidarités familiales : d'aucuns, en France, relèvent par exemple le retour des « héritiers », au sens où l'accès aux positions sociales est de plus en plus conditionné aux ressources familiales.

Source : Cécile Van de Velde, « Les voies de l'autonomie : les jeunes face à la crise en Europe », revue *Regards*, vol. 48, no. 2, 2015, pp. 81-93.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1100A	102	0791

► **Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1100A	102	0791